









DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_101-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-13.11-101

Conseillers en exercice : **14**  
Conseillers présents : **11**  
Quorum : **8**  
Date convocation : **04/11/2025**

---

---

**Objet : Salle polyvalente-contrat et modalités de location**

---

---

Mickaël DELAHAYE, Maire, présent aux membres du conseil municipal le projet de contrat et des modalités de location de la salle polyvalente aux particuliers.

Plusieurs amendements et rectificatifs sont proposés et validés par le conseil municipal.

**Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le contrat et les modalités de location de la salle polyvalente aux particuliers.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_102-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération : 2025-13.11-102**

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

---

**Objet : Salle polyvalente-contrat d'entretien et de maintenance des panneaux photovoltaïques**

---

---

Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, informe le conseil municipal qu'il convient de mettre en place un contrat d'entretien et de maintenance des panneaux photovoltaïques de la nouvelle salle polyvalente.

Après une mise en concurrence, il est proposé de retenir le devis de la société AMISUN d'un montant de 195 € H.T.

**Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société AMISUN d'un montant de 195€ H.T pour la réalisation de la prestation.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_103-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-13.11-103

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

---

**Objet : Salle polyvalente-contrat de maintenance pour la cloison mobile**

---

---

Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, présente au conseil municipal le devis de la société SAMMOB BATIMENT INDUSTRIE pour le contrat de maintenance de la cloison mobile, installateur de cette cloison à la salle polyvalente.

Le devis de la société SAMMOB BATIMENT INDUSTRIE, pour cette prestation, s'élève à 985€ H.T.

**Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité, ne valide pas le devis proposé ci-dessus.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/11/2025  
Reçu en préfecture le 25/11/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_104-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-13.11-104

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

---

**Objet : Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies.**

---

---

Monsieur le Maire expose que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

Ce groupement propose uniquement une fourniture en électricité. Afin de répondre à une demande de plusieurs membres, le syndicat propose aujourd'hui un nouveau groupement de commandes, en lieu et place de l'actuel, qui prévoit une fourniture additionnelle en gaz.

La création d'un nouveau groupement en vue de la passation de nouveaux marchés, dont le premier assurera la fourniture en électricité et en gaz à compter du 1er janvier 2028, ne fait pas obstacle à ce que le groupement actuel produise ses effets jusqu'à cette date et que Territoire d'énergie Mayenne poursuive l'exercice de ses missions sur les marchés en cours avec un terme au 31 décembre 2027.

Dans ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés électricité et gaz naturel en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion à ce nouveau groupement de fourniture d'énergies (électricité et gaz naturel), il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue courant 2026 pour une livraison à compter du 01/01/2028.

Dans l'acte d'adhésion, en annexe 1 de la convention, il vous est demandé de spécifier la nature de vos besoins en énergie en cochant ELECTRICITE et/ou GAZ NATUREL, étant entendu que tout choix est modifiable à tout moment par voie délibérative.



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_104-DE



**À la suite de cette présentation et après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal:**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de COMMER au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;
- **APPROUVE** la participation de la commune de Commer à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie pour ses besoins en électricité ;
- **APPROUVE** la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028 et des marchés suivants ;
- **AUTORISE** le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;
- **APPROUVE** la prise en charge par la commune de Commer des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune de Commer, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **INSCRIT** les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 25/11/2025  
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_106-DE

S'LO

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-13.11-106

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

**Objet : Projets pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2026**

---

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que la mairie a réceptionné de la préfecture les conditions pour l'attribution des subventions DETR et DSIL pour l'année 2026.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de présenter en premier projet le sujet de vidéo-surveillance puis l'opération de revalorisation du centre bourg du fait de la complexité de rendre un dossier complet dans les temps. Les dossiers doivent être déposés pour le 27 décembre 2025.

Après échange avec les élus, les enjeux étant plus important pour l'opération de requalification de centre bourg, il est proposé de placer ce dossier en première position.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les projets à présenter dans le cadre des demandes de DETR et DSIL avec comme priorité la requalification de centre bourg puis le projet de vidéosurveillance.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_107-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération : 2025-13.11-107**

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

**Objet : Rétrocession de la voirie départementale située entre « La Touche » et « La Haie Grouée » à la commune**

---

A la suite de la création par le CD 53 de la nouvelle voie de substitution de la RD 962, celle-ci doit être rétrocédée à la commune de Commer par le département afin d'intégrer la voirie communale.

**Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Valide la rétrocession par le Conseil Départementale 53 à la commune de Commer de la nouvelle voie de substitution de la RD 962

Et

- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer  
53470



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_108-DE

S<sup>2</sup>LO

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-13.11-108

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

**Objet : Nomination de la nouvelle voie communale entre « La Touche » et « La Haie Grouée »**

---

A la suite de la validation de la rétrocession de la nouvelle voie de substitution de la RD 962 à la commune de Commer, il convient d'attribuer un nom à cette nouvelle voie communale.

Le Maire propose de la nommer « La Haie Grouée ».

**Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition et nomme la nouvelle voie communale « La Haie Grouée ».**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON



Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_109-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-13.11-109

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

---

**Objet : Adhésion à La Maison de l'Europe en Mayenne 2025-2026**

---

---

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal la Maison de l'Europe en Mayenne (MEM 53) qui est une association loi 1901 créée en 1994 ayant pour mission de sensibiliser le grand public au projet européen et de l'éduquer en permanence dans le but de développer sa citoyenneté européenne par l'information et la formation.

L'association, labellisée et subventionnée par la Commission européenne, est une plate-forme de contacts, d'information et d'orientation entre les mayennais et les acteurs européens (institutionnels et associatifs) aux niveaux local, régional, national et européen. C'est également un lieu convivial de rencontres à dimension européenne. L'adhésion annuelle est de 75€.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'adhésion à la Maison de l'Europe en Mayenne pour un montant annuel de 75€.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON



Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/11/2025  
Reçu en préfecture le 25/11/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_110-DE

S<sup>2</sup>LOW

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-13.11-110

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

---

**Objet : Adhésion de la commune au groupement porté par Mayenne Communauté pour la lutte contre les déchets abandonnés**

---

---

**Contexte**

En application de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits dans des emballages peuvent transférer leurs obligations de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme agréé par l'État.

CITEO, éco-organisme agréé de la filière des emballages ménagers et papiers, assure le financement partiel des actions des collectivités territoriales en matière de nettoyage et de réduction des déchets abandonnés diffus.

Depuis la modification du cahier des charges de CITEO en décembre 2024, les communes de moins de 1 500 habitants ne peuvent plus contractualiser directement avec CITEO. Elles doivent désormais intégrer un groupement pour bénéficier des soutiens à compter de 2026.

Sur le territoire, Mayenne Communauté propose de porter ce groupement afin de :

- permettre aux communes concernées de continuer à bénéficier des financements CITEO,
- mutualiser la gestion administrative et financière,

Ce groupement pourra, à terme, être élargi à d'autres éco-organismes agréés proposant des soutiens similaires dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés (par exemple ALCOME pour les mégots).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et à main levée :**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

**VU** le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/11/2025  
Reçu en préfecture le 25/11/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_110-DE



**VU** l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

**VU** l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

**VU** la délibération du conseil communautaire de Mayenne Communauté en date du 16 octobre 2025 validant le portage du groupement CITEO.

**Considérant :**

Que la commune de COMMER est concernée par ce dispositif,  
Que l'adhésion au groupement permet à la commune de bénéficier des financements CITEO via Mayenne Communauté, sans transfert de compétence,  
Que la commune reste responsable de la salubrité publique sur son territoire,  
Que la convention de groupement prévoit la possibilité d'étendre le partenariat à d'autres filières REP,  
Que la convention prévoit la possibilité d'intégrer de nouvelles communes ou pour les communes membres de quitter la convention par simple délibération,

**Délibère :**

**Article 1 :**

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Commer au groupement porté par Mayenne Communauté.

**Article 2 :**

Le conseil municipal approuve l'ensemble des dispositions de la convention de groupement.

**Article 3 :**

Le conseil municipal autorise le président de Mayenne Communauté, Jean-Pierre Le Scornet, en tant que Mandataire, à signer tout document, courrier ou avenant relatif à cette adhésion, ainsi que les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la convention avec les éco-organisme.

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 25/11/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_111-DE

SLOW

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés :** Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2025-13.11-111**

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

---

**Objet : Animaux domestiques en divagation - tarifs**

---

---

**VU** l'article L 2212-2 du *Code Général des Collectivités Territoriales*,

**VU** le *Code Rural* et notamment l'article 213-2 ;

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le maire à l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation des animaux domestiques. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et les chiens soient muselés. Il prévoit également que les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune, sont conduits dans un box d'accueil provisoire aux services techniques où ils seront gardés.

Lorsque les animaux domestiques accueillis dans le box d'accueil provisoire sont identifiés, la commune recherche dans les plus brefs délais le propriétaire de l'animal. Les animaux ne pourront en tout état de cause être restitués à leur maître qu'après paiement d'un forfait récupération et des frais d'alimentation.

Il est proposé au conseil municipal que les animaux capturés ne seront restitués à leurs propriétaires qu'après paiement préalable des frais selon la proposition tarifaire suivante :

- 67 euros pour le forfait de récupération de l'animal et le transfert au box d'accueil provisoire
- 10 euros par jour pour les frais d'alimentation et de garde en fonction du nombre de jours que l'animal domestique a été gardé.

**Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Valide les prestations ci-dessus ainsi que les tarifs proposés
- Autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes s'y rapportant
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON



Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
5347 Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_112-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-13.11-112

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

---

**Objet : Indemnité de gardiennage de l'église année 2025.**

---

---

Le versement d'une indemnité de gardiennage est prévu pour la personne en charge de l'ouverture et de la fermeture quotidienne de l'église.

Le maire propose de verser à [REDACTED], en charge de cette mission pour la commune, une indemnité de 125,98€ pour l'année 2025.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée et à l'unanimité, le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2025 à [REDACTED] d'un montant de 125,98€**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON



Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_113-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-13.11-113

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

**Objet : Droit de préemption urbain – 6 rue du Stade**

---

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'ils doivent se prononcer sur un droit de préemption urbain pour un bien sis 6 rue du Stade.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité et à main levée, de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la commune pour ce bien.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON



Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_114-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération : 2025-13.11-114**

Conseillers en exercice : **14**  
Conseillers présents : **11**  
Quorum : **8**  
Date convocation : **04/11/2025**

---

---

**Objet : Devis prestation nettoyage des caniveaux année 2026**

---

---

Daniel GÉRAULT, adjoint au maire en charge de la voirie communale, informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler la prestation de nettoyage de la voirie communale pour l'année 2026.

Il présente le devis de la société PESLIER NETTOYAGE VOIRIE basée à La Bazoge-Montpinçon avec une augmentation des tarifs de 2% par rapport à l'année 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société PESLIER NETTOYAGE VOIRIE pour l'année 2026, actant l'augmentation des tarifs de 2% par rapport à l'année 2025.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON




Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le   
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_115-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-13.11-115

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

---

**Objet : Travaux mairie – devis pour modification d'une porte intérieure**

---

---

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal des devis pour le changement de la porte des toilettes du secrétariat afin de modifier le sens d'ouverture de la porte pour la sécurité des utilisateurs.

Après une mise en concurrence, il est proposé de retenir le devis de la société ABS ARTISAN BUARD Samuel d'un montant de 756€ TTC.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société ABS ARTISAN BUARD Samuel d'un montant de 756€ TTC pour le remplacement de la porte des toilettes du secrétariat.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON



Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 25/11/2025  
Reçu en préfecture le 25/11/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_116-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-13.11-116

Conseillers en exercice : **14**  
Conseillers présents : **11**  
Quorum : **8**  
Date convocation : **04/11/2025**

---

**Objet : Renouvellement de la convention Territoire Globale avec la caisse d'allocations familiales (CAF) – Validation et autorisation de signature**

---

**PREAMBULE**

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/11/2025  
Reçu en préfecture le 25/11/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_116-DE

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La précédente CTG 2021-2025 arrive à échéance le 31/12/2025 et elle doit être renouvelée pour la période 2026 – 2030 si les partenaires le souhaitent.

#### **MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 : PLAN D' ACTIONS**

Le diagnostic est mis à jour à l'échelle du territoire de la CCMC, ainsi que l'organisation et la mise en œuvre de la démarche.

Concernant les actions précédemment financées dans le cadre de la précédente CTG 2021-2025 et qui seront maintenues à compter du 01 janvier 2026, celles-ci sont listées dans l'annexe 2 de la convention CTG (*Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale et la Caf de la Mayenne en pièce jointe*).

Dans le cadre du partenariat, le développement de nouvelles actions pourra être travailler en commun sur la période de cette CTG. **Au regard des compétences,** les communes peuvent souhaiter travailler sur le développement de service aux familles et il peut s'agir :

- De la transformation d'une garderie en ALSH périscolaire ou un développement d'un ALSH périscolaire existant sur des nouvelles périodes de fonctionnement (exemple : pause méridienne) ou une création d'ALSH périscolaire.

*Et/ou*

- Du développement d'un ALSH extrascolaire existant sur des nouvelles périodes de fonctionnement ou une création d'un ALSH extrascolaire.

*Et/ou*

- Du développement d'actions de soutien à la parentalité

*Et/ou*

- De la création d'un Espace de Vie Sociale ou d'un Centre Social.

Ces actions seront identifiées et listées dans l'annexe 3 de la convention CTG. (*Plan d'actions 2026-2030 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés*).



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 25/11/2025  
Reçu en préfecture le 25/11/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_116-DE



**NOUVELLES ACTIONS EN PROJET DANS LA COMMUNE DE COMMER POUR LA PERIODE 2026-2030 QUE LE CONSEIL MUNICIPAL SOUHAITE ENGAGER :**

- Etudier la possibilité de travailler sur la construction d'un nouveau local pour l'ALSH
- Création d'un espace de vie sociale

**Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Prend acte et adopte les principes de la Convention territoriale globale dans une démarche partenariale pour la période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2030 entre la CCMC, les communes signataires et la Caf de la Mayenne.**
- **Prend acte de la mise à jour du diagnostic réalisé à l'échelle du territoire de la CCMC.**
- **Valide la liste des actions existantes inscrites dans l'annexe N°2 et qui relève des compétences de la commune.**
- **Prend acte des actions et projets qui relèvent des compétences de la CCMC dont les habitants de la commune peuvent bénéficier.**
- **Valide la liste des actions qui pourront être travaillée sur la période 2026-2030 et qui relève des compétences de la commune.**
- **Autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec l'ensemble des signataires.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 25/11/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_117-DE

S<sup>2</sup>LO

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération : 2025-13.11-117**

Conseillers en exercice : **14**  
Conseillers présents : **11**  
Quorum : **8**  
Date convocation : **04/11/2025**

---

---

**Objet : Association ETOILE BLEUE section FOOTBALL subvention année 2025**

---

---

Vu la demande de l'association du club ETOILE BLEUE section FOOTBALL,

Et en application de la règle instituée par le conseil municipal,

**Après en avoir délibéré à main levée, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 2 072,30€ pour l'année 2025 à l'association ETOILE BLEUE section FOOTBALL.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON



Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **13 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251113-2025\_1311\_118-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés** : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-13.11-118

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

---

**Objet : BP COMMUNE et ASSAINISSEMENT – admission en non-valeur**

---

---

Le maire informe le conseil municipal que le comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des créances de [REDACTED] suivant la répartition suivante :

- Sur le budget COMMUNE pour un montant de 1 039,99 €
- Sur le budget ASSAINISSEMENT pour un montant de 13,44€

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, valide l'admission en non-valeur sur le budget COMMUNE 2025 pour un montant total de 1 039,99€ et sur le budget ASSAINISSEMENT 2025 pour un montant de 13,44€.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON



Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20251119-2025\_1311\_119-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

**Absents excusés :** Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE, Denis MARCHAND donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2025-13.11-119**

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 04/11/2025

---

---

**Objet : Attribution de bons d'achats à M. DESLAIS Maurice et M. GAUCHER Joël**

---

---

Mickaël DELAHAYE rappelle que Messieurs DESLAIS Maurice, garde communal, et GAUCHER Joël, piégeur, ne perçoivent aucune indemnité dans le cadre de leur mission.

Ces deux personnes s'impliquant dans la commune au travers de leur fonction respective et afin de les remercier des nombreux efforts fournis à diverses occasions, le maire propose de remettre à chacun un bon d'achats :

- 80€ pour M. DESLAIS Maurice garde assermenté dans le cadre des activités de gardiennage
- 120€ pour M. GAUCHER Joël dans le cadre des activités de piégeage.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée et à l'unanimité, valide les bons d'achat proposés ci-dessus à Messieurs DESLAIS et GAUCHER pour les remercier de leurs services bénévoles sur le territoire communal.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON



Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 02/12/2025  
Qualité : Maire de Commer  
53470

